Image not found or type unknown

véhicule de fonction versus véhicule de service...

Par **Reem K**, le **17/01/2012** à **18:46**

bonjour,
Je dispose d'un véhicule de fonction et d'ici peu ce véhicule 5 portes va m'être changé par un véhicule 3 portes sans places assises à l'arrière (un véhicule commercial!).
l'avantage en nature me permet de déposer mon enfant à la crèche et de le récupérer le soir, mais aussi d'avoir la jouissance de ce véhicule les week-ends et pendant mes congés.
dés lors qu'il n'y a plus la possibilité d'installer mon enfant dans un siège auto, l'avantage en nature que j'en retire n'a plus lieu d'être.
Ma question : est ce que ce nouveau véhicule sera un véhicule de fonction ou un véhicule de service, et qu'en est il de ma déclaration d'impôts?
merci.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés